**Zéro artificialisation nette : le Sénat redonne un peu d’air aux communes**

Publié le 14/03/2025 à 19h24

[Lire le journal](https://www.ouest-france.fr/premium/journal/journal-ouest-france/?rt=https://www.ouest-france.fr/environnement/urbanisme-le-senat-redonne-un-peu-dair-aux-communes-1577b4d2-00d1-11f0-b813-760796e3e8a4&int_medium=lien&int_campaign=journal&int_content=page-article_boutonjaunehaut&marquesource=OF&marquepref=&ida=1577b4d2-00d1-11f0-b813-760796e3e8a4)

La chambre haute assouplit, à nouveau, la loi zéro artificialisation nette, visant à stopper l’étalement urbain d’ici à 2050. Ce détricotage ressemble à un enterrement législatif de première classe.

Trois lettres, pas davantage, qui n’en finissent pas de causer bien des tourments aux élus locaux. Votée en 2021, [la loi zan](https://www.ouest-france.fr/societe/logement/une-bombe-a-retardement-cette-loi-qui-pourrait-aggraver-la-crise-du-logement-en-bretagne-39f82b4e-f8b2-11ed-853f-62129d38c870) - zéro artificialisation nette - fixe comme objectif de stopper l’étalement urbain d’ici à 2050, en compensant à cette date chaque nouvelle surface construite par la renaturation d’une parcelle équivalente. Avec une étape importante fixée à 2031 : diviser par deux le rythme de bétonisation par rapport à la décennie précédente.

**Lire aussi :**[ENTRETIEN. « L’industrie ne pèse que peu dans l’artificialisation des sols »](https://www.ouest-france.fr/economie/industries/entretien-lindustrie-ne-pese-que-peu-dans-lartificialisation-des-sols-825669e4-00f5-11f0-b813-760796e3e8a4)

En adoptant ce texte, les députés et sénateurs ont souhaité donner un signal fort à la défense du climat, de la biodiversité et de l’agriculture. Sauf que leur loi met les maires dans une position extrêmement inconfortable, entre le marteau et l’enclume. Ces derniers se retrouvent coincés entre la nécessaire protection de l’environnement et les demandes de logements et de permis de construire s’amoncelant sur leur bureau. **« C’est une mise sous cloche en règle de nos communes, faute de pouvoir accueillir de nouveaux habitants »**, pestent-ils.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Les exemples d’impuissance se multiplient. Ici, un élu local ne peut plus autoriser de constructions nouvelles d’ici à 2031, ayant déjà consommé le seul hectare qui lui était autorisé. Là, un autre maire, à la tête d’un bourg de 1 500 habitants, se voit contraint d’investir plusieurs millions d’euros dans l’achat et la rénovation d’un vieux bâtiment, afin d’y aménager des commerces et une poignée d’appartements. Une dépense exorbitante dans un budget forcément serré.

## « Faire confiance »

Face à la colère soufflant dans tous les départements, l’ex-Premier ministre Michel Barnier avait promis une évolution législative, lors de son discours de clôture du congrès des maires à Paris, en novembre. Il n’a, toutefois, pas eu le temps de la conduire. La censure de l’Assemblée l’ayant contraint à plier bagage plus rapidement qu’il ne le pensait. Les sénateurs ont donc pris le relais ces dernières heures, en lâchant du lest,estimant que cette loi zan **« est une véritable usine à gaz ».**

Face aux nuisances sonores croissantes, les communes doivent-elles adopter des plans antibruit plus stricts ?

Le Palais du Luxembourg a donc revu, à nouveau, la copie initiale, la détricotant en profondeur. L’échéance intermédiaire de 2031 a été repoussée de trois années. Et l’objectif de réduire l’artificialisation de 50 % a été atténué. **« Nous redonnons la main aux élus locaux, en leur faisant confiance. La contrainte, c’est fini ! L’étape de 2034 sera l’occasion de faire un point avec eux, afin de voir comment atteindre le zéro artificialisation en 2050 »**, explique le sénateur Guislain Cambier (Union centriste, Nord). Précisant que les logements sociaux et les sites industriels ont été sortis du décompte de la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers jusqu’en 2036.

newsletter

Face à de tels changements, les Verts voient rouge. Les débats ont d’ailleurs été houleux dans l’hémicycle de la chambre haute… pourtant réputé pour son flegme. **« Comment est-on passé d’une volonté d’améliorer la loi à sa consciencieuse démolition ? »,**dénonce le sénateur Ronan Dantec (Loire-Atlantique). Une déception partagée dans la foulée par Marine Tondelier, la cheffe des écologistes. **« La droite préfère les entrepôts**  ***Amazon*** **aux champs. En quarante ans, nous avons augmenté notre consommation d’espaces naturels de 70 %, alors que la population française n’a augmenté que de 20 % »,**explique-t-elle. La proposition de loi va, désormais, rejoindre l’Assemblée. Elle devrait y être discutée en juin.